

Motion concernant la réforme du CAPES

L'APLAES salue la volonté affichée par le MEN de préserver, dans le cadre de la réforme du CAPES de Lettres – option Lettres classiques, une évaluation disciplinaire de la trivalence des enseignants de Lettres classiques (français, latin, grec). Elle se félicite aussi du maintien annoncé d'une épreuve optionnelle de latin au CAPES de Lettres – option Lettres modernes. En revanche, elle marque sa ferme opposition à la création d'une épreuve orale qui prendrait la forme d'un entretien de motivation, par nature subjectif et contraire au principe de l'évaluation disciplinaire des candidats par des jurys composés d'enseignants spécialistes. Elle réaffirme, dans l'intérêt même des élèves, l'importance des savoirs disciplinaires des futurs enseignants et de l'évaluation nationale de ces savoirs. Elle propose qu'à l'occasion de cette réforme soit rétablie au CAPES une section de Lettres classiques indépendante, et demande à être associée à la poursuite des réflexions sur l'évolution de ce concours.

Motion concernant la LPR

L'APLAES, réunie en assemblée générale le 28 novembre 2020, réaffirme sa détermination à défendre le statut national des enseignants-chercheurs. Elle dénonce le manque de postes statutaires dans l'enseignement et la recherche, que ne saurait pallier le recours à des contractuels précaires, ainsi que le contournement du CNU et de la procédure de qualification, garants de l'égalité de traitement dans le processus de recrutement des enseignants-chercheurs. Elle soutient pleinement la motion votée par la 8^{ème} section du CNU le 20 novembre 2020. De façon générale, elle rappelle son attachement au principe fondamental de pleine liberté de recherche et d'enseignement à l'Université.

Motion de l'APLAES pour la réouverture complète des universités et des établissements d'enseignement supérieur

Devant les effets catastrophiques que produit le tout-distanciel sur les étudiants en termes de difficultés d'apprentissage, de stress, de démotivation, d'abandons, d'inégalités sociales, et parce que les cours en ligne ne peuvent remplacer les cours en présentiel, l'APLAES demande que les universités et les établissements d'enseignement supérieur puissent rouvrir dès le 4 janvier 2021, dans le strict respect des consignes sanitaires.

MOTION SUR LES SHS

L'APLAES exprime les plus grandes réserves sur le sort fait aux SHS dans la LPR en cours et s'étonne que leurs spécificités propres soient insuffisamment reconnues. Elle rappelle que la recherche y est vive, y compris au plan international, et nourrit les formations adossées. Elle exprime sa très grande inquiétude sur le fait qu'aucune place spécifique n'ait été faite à la recherche en SHS.

À la suite de la DGÉSIP¹, elle souligne le danger pour les SHS de la délabellisation des Équipes d'Accueil (unités de recherche propres de l'ESR) depuis le 1^{er} janvier 2020, et demande au ministère, comme il s'y était engagé, de veiller très attentivement à ce qu'il n'y ait aucune déperdition des formations et des pans de recherche adossés à ces équipes.

¹ Réponse d'août 2019 (J.O. du 20/08/2019, page 7581) à la question du gouvernement du 9 avril 2019 (n° 18612) : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-18612QE.htm>